

BULLETIN DE HAUTE PERFORMANCE 192

Sélection pour les programmes national/NextGen

27 MARS 2020 – V3

L'objectif stratégique fondamental du Bulletin de la haute performance (BHP) pour la sélection de l'équipe est d'établir des dispositions qui sont conçues pour choisir les athlètes dans les équipes qui produiront au plus haut niveau et obtiendront les meilleurs résultats possibles pour le Canada aux Jeux olympiques et aux championnats du monde des distances individuelles.

Le Comité de haute performance longue piste (CHP-LP) émettra périodiquement des Bulletins tout au long de la saison informant les athlètes, les entraîneurs, le comité de développement sportif, d'autres comités de PVC et les associations provinciales de PVC des mises à jour et/ou des changements concernant, mais sans y être limités, les critères de sélection et/ou les compétitions.

Le président du CHP-LP, qui est un membre du personnel de PVC choisi à la seule et absolue discrétion du chef de la direction de PVC (le "**président**"), se réserve le droit de modifier ou de changer les politiques et les critères contenus dans le présent document dans le cas où des circonstances exceptionnelles se produisent et que de tels changements sont, selon le président, dans les meilleurs intérêts du programme de haute performance (HP). Dans ces situations, les athlètes et les entraîneurs seront avisés des changements dès que c'est faisable après qu'ils auront été confirmés par le président.

Table des matières

1	Philosophie et principes	3
1.1	Axé sur la performance	3
1.2	Dirigé par l'entraîneur selon la manière du patinage de vitesse canadien	3
1.3	Athlète responsable	4
2	Équipe nationale	4
2.1	Objectifs	4
2.2	Environnement quotidien d'entraînement	5
2.3	Nomination	5
3	Équipe NextGen	6
3.1	Objectifs	6
3.2	Environnement quotidien d'entraînement	6
3.3	Nomination	6
4	Bassin des partenaires d'entraînement de l'équipe nationale	8
4.1	Objectifs	8
4.2	Environnement quotidien d'entraînement	9
4.3	Sélection	9
5	Avis et confirmation des programmes national/NextGen	9
5.1	Avis	9
5.2	Confirmation dans un programme national	10
6	Composition du groupe d'entraînement	10
7	Liste de classement canadien 2019-2020	11
7.1	Renseignements généraux	11
7.2	Compétitions	11
7.3	Directives	11
7.4	Points de classement de la Coupe Canada	12
7.5	Points de classement de la Coupe du monde	13
	Annexe A – Tableau des points du classement canadien	14
	Annexe B – Critères de temps canadiens des distances individuelles 2019	15
	Annexe C – Directives pour les demandes et l'allocation d'exemptions	16
	Annexe D – Guide de nomination dans le programme national	21
	Annexe E – Infographie pour la nomination dans le programme national	22

1 Philosophie et principes

Les athlètes seront sélectionnés dans un bassin du programme national ou une équipe en fonction de qui le programme de haute performance sur longue piste détermine est dans la meilleure position pour obtenir les meilleurs résultats possibles pour le Canada dans les compétitions internationales; comme les Jeux olympiques, les championnats du monde des distances individuelles et/ou les Coupes du monde.

Le CHP-LP fournira des recommandations au personnel de PVC sur la sélection des athlètes dans le programme national. En fonction des exemptions selon l'Annexe C – Directives du Bulletin 192 sur l'allocation des exemptions, le président, dans ce but, et à sa seule et absolue détermination, utilisera principalement des critères comme le temps, le classement dans une ou des compétitions spécifiques, et/ou le classement après une série de compétitions, tels que décrits dans ce Bulletin comme les critères pour choisir les athlètes.

Le programme de longue piste sera dirigé par trois principes du programme pour obtenir du succès:

- i. Axé sur la performance
- ii. Dirigé par l'entraîneur de Patinage de vitesse Canada; et
- iii. Athlète responsable

1.1 Axé sur la performance

Le changement fondamental pour développer une équipe axée sur la performance est d'instiller la philosophie que toute identification ou sélection dans le bassin des programmes nationaux ou l'équipe est obtenue, pas due. Les gains accomplis par la personne et l'équipe dans une mentalité de haute performance augmenteront beaucoup nos chances de succès. Ce principe, en soi, offrira une occasion considérable d'élever la performance du programme national de patinage de vitesse.

1.2 Dirigé par l'entraîneur selon la manière du patinage de vitesse canadien

L'investissement dans bâtir une équipe et la 'manière du patinage de vitesse canadien' identifie un environnement de haute performance pour le succès actuel et futur du programme de HP de longue piste de Patinage de vitesse Canada. Ce concept de

performance se concentre sur un environnement quotidien d'entraînement avec des stratégies créatrices pour l'équipe de poursuite, le départ de masse et l'esprit d'équipe et une équipe soudée dans les compétitions de haut niveau, suggérant le besoin de fortes décisions sur les objectifs de performance de l'équipe dans les Coupes du monde et les championnats du monde des distances individuelles et un but ciblé.

Mettre l'emphase sur la concentration de la performance dans la Coupe du monde soulignera l'attention sur la meilleure équipe de course, mettant plus d'importance sur un plus grand nombre de victoires dans la Coupe du monde et les performances parmi les 10 premiers. Les habitudes spécifiques pour concourir seront identifiées et contrôlées pour les meilleurs patineurs qui ont été choisis pour concourir sur la scène internationale en sachant que le succès sur la scène internationale est une exigence pour d'éventuels podiums olympiques.

1.3 Athlète responsable

La responsabilité est déterminée par la relation entre un athlète et son environnement. La responsabilité exige l'engagement de l'athlète, que ce soit sur la planification physique et sur ses sessions d'entraînement pour fournir des plans pré-compétitions, de compétitions et de bilan. En étant responsable, cela donne à l'athlète le sens des responsabilités et cela lui permet de prendre la responsabilité de son développement de performance qui peut à son tour créer une plus grande motivation. L'objectif de la responsabilité est que les athlètes acquièrent et prennent charge de leur connaissance et de leur développement, ce qui les aidera à maximiser le développement personnel et la performance physique. En conclusion, cela donne à l'athlète une « voix » dans la procédure.

2 Équipe nationale

2.1 Objectifs

Les objectifs du programme national de Patinage de vitesse Canada sont:

- Choisir des athlètes dans les équipes qui obtiendront des performances médaillées internationales constantes et produiront au plus haut niveau international au nom du Canada aux championnats du monde des distances individuelles et aux Jeux olympiques d'hiver de 2022 – et après.
- Mettre en nomination le nombre maximum d'athlètes ayant le potentiel de gagner des médailles dans l'équipe pour la Coupe du monde ou les championnats du monde dans les distances olympiques individuelles et les épreuves par équipe.

2.2 Environnement quotidien d'entraînement

L'équipe nationale aura accès à un environnement quotidien d'entraînement de niveau mondial dans un Centre national d'entraînement (Calgary ou Québec). Un environnement quotidien d'entraînement de niveau mondial contient ce qui suit:

- Les installations de niveau mondial spécifiques au sport et les installations techniques complémentaires nécessaires
- L'accès approprié aux installations
 - Des heures dédiées par jour et des jours dédiés par année
 - L'accès à un coût raisonnable
- Des entraîneurs permanents de haute performance
- L'accès prioritaire à l'ÉSI et les installations nécessaires pour soutenir les fonctions de l'ÉSI
- Des partenaires d'entraînement au niveau de performance approprié
- Un style de vie, une culture et une atmosphère de haute performance

2.3 Nomination

Les athlètes qui atteignent les priorités du brevet international senior, selon le Bulletin 191 – Critères des brevets seront mis en nomination pour le programme national.

Des athlètes peuvent aussi être ajoutés à l'équipe nationale à l'absolue discrétion du président selon ce qui suit, dans aucun ordre particulier:

- La progression de la performance d'année en année en utilisant les outils fournis par Canadian Tire (c.-à-d., cheminement vers le podium, graphiques en temps réels et en temps normalisés, etc.)
- Classement (classement canadien, classement mondial, classement des distances individuelles mondiales) dans la présente saison 2019-2020
- Performances historiques (résultats parmi les huit premiers et dans la première moitié du peloton dans une épreuve olympique aux championnats du monde des distances individuelles et/ou aux Jeux olympiques)
- Membre de l'équipe nationale précédente
- L'athlète reçoit un brevet de blessure de Sport Canada (PAA).

Uniquement les athlètes qui réussissent les priorités du brevet international senior seront classés au-dessus de la ligne. Pour une plus grande clarté, si l'athlète ne réussit pas les priorités du brevet international senior selon le Bulletin 191, cet athlète demeurera dans la liste de classement canadien et n'a pas la garantie d'une nomination dans l'équipe nationale.

3 Équipe NextGen

3.1 Objectifs

Les objectifs du programme NextGen de Patinage de vitesse Canada sont:

- Aider la prochaine génération d'athlètes et d'équipes ciblés à de 8 à 5 ans d'un podium olympique pour progresser dans le cheminement de l'athlète;
- Fournir le soutien d'entraîneurs permanents de haute performance aux athlètes et équipes ciblés;
- Fournir un meilleur environnement quotidien d'entraînement par un partenariat entre Patinage de vitesse Canada, À Nous le podium et le réseau des Instituts canadiens de sport.

3.2 Environnement quotidien d'entraînement

L'équipe NextGén aura accès à un environnement quotidien d'entraînement de niveau mondial, assurant ainsi que les athlètes et les entraîneurs peuvent développer leur performance à un niveau de podium international. Un environnement quotidien d'entraînement de niveau mondial contient ce qui suit:

- Les installations de niveau mondial spécifiques au sport et les installations techniques complémentaires nécessaires
- L'accès approprié aux installations
 - Des heures dédiées par jour et des jours dédiés par année
 - L'accès à un coût raisonnable
- Des entraîneurs permanents de haute performance
- L'accès à l'ÉSI et les installations nécessaires pour soutenir les fonctions de l'ÉSI
- Des partenaires d'entraînement au niveau de performance approprié
- Un style de vie, une culture et une atmosphère de haute performance

3.3 Nomination

L'équipe NextGen sera examinée selon les priorités et directives suivantes, dans aucun ordre particulier, sauf s'il y a une indication contraire. Respecter une ou plusieurs des directives indiquées ci-dessous ne confirmera pas la nomination dans l'équipe NextGen.

- 3.3.1 Les athlètes qui ont réussi le critère de temps canadien sur longue piste 2019 (Annexe B) pour le groupe pertinent de l'ISU (senior, néo-senior) pour la distance respective dans laquelle l'athlète est classé dans la liste de classement canadien 2019-2020. Les athlètes juniors seront évalués par rapport aux critères de temps néo-seniors à l'exception de ceux qui ont réussi les critères décrits dans la section

- 3.3.2.2. Dans le cas du départ de masse, les athlètes qui ont respecté le portrait du départ de masse (Bulletin 189, Section 3.3.3) et qui sont classés parmi les quatre premiers dans la liste de classement canadien 2019-2020. Les critères de temps doivent être réussis dans une des compétitions indiquées dans la section 6.2.
- 3.3.2 Les athlètes seront classés selon la liste de classement canadien 2019-2020 dans l'ordre de priorités suivant:
- 3.3.2.1 Les athlètes seniors, néo-seniors (N1-N4) et juniors qui n'ont pas déjà été choisis dans le programme national (section 2.3) et qui ont gagné une classification finale de distance individuelle de la liste de classement canadien 2019-20 seront classés en utilisant le pourcentage de performance de critère de temps aux championnats canadiens sur longue piste 2019. Les athlètes juniors seront classés par rapport aux critères de temps néo-seniors. Le gagnant du départ de masse sera classé dans ce groupe selon le pourcentage de performance du 1500m ou 3000m (femmes)/5000m (hommes) pour le groupe pertinent de l'ISU (senior, néo-senior, junior).
- 3.3.2.2 Les athlètes juniors qui ont été classés parmi les huit premiers et le premier 1/3 du peloton aux championnats du monde juniors 2020 dans la classification globale ou les épreuves de distances individuelles, ou médaillés dans la poursuite par équipe ou le départ de masse. Ces athlètes auront la priorité selon la classification globale. S'il y a une égalité entre deux athlètes ou plus, les résultats dans les classifications des distances individuelles seront utilisés pour briser l'égalité.
- 3.3.2.3 Tous les athlètes seniors, néo-seniors (N1-N4) et juniors classés de 2 à 4 dans une classification finale de distance individuelle de la liste de classement canadien 2018-19 et classés plus loin:
- 3.3.2.3.1 En utilisant le pourcentage de performance de critère de temps aux championnats canadiens sur longue piste 2019 pour le groupe pertinent de l'ISU (senior, néo-senior, junior). Les athlètes juniors seront classés par rapport aux critères de temps néo-seniors.
- 3.3.2.3.2 Tous les athlètes seniors, néo-seniors (N1-N4) et juniors classés de 2 à 4 de la liste de classement canadien 2019-20 dans le départ de masse, seront classés selon la liste de classement canadien 2019-20, puis classés selon le pourcentage de performance dans la classification finale de la distance individuelle du 1500m ou 3000m

(femmes)/5000m (hommes) pour le groupe pertinent de l'ISU (senior, néo-senior, junior).

- 3.3.3 Les athlètes seront examinés et évalués selon la progression de la performance année par année en utilisant les outils fournis par Canadian Tire (c.-à-d. cheminement vers le podium, graphiques en temps réels et en temps normalisés par l'équipe de gestion de la haute performance (composée, mais sans y être limitée, du directeur du sport, du gestionnaire de la haute performance, du conseil technique des entraîneurs et du responsable de l'ÉSI).
- 3.3.4 Les rapports de progression de l'athlète qui seront effectués par les entraîneurs et examinés et évalués davantage par l'équipe de gestion de la haute performance:
- a. Marqueurs physiologiques de comparaison de la performance par rapport à un portrait de niveau mondial
 - b. Ratio de comparaison des habiletés techniques par rapport à un portrait de niveau mondial
 - c. Ratio de comparaison de performance mentale par rapport à un portrait de niveau mondial
 - d. Ratio de comparaison d'habitudes élités par rapport à un portrait de niveau mondial
 - e. Ratio de comparaison de santé et de tolérance structurelle pour soutenir un programme d'entraînement de niveau mondial
- 3.3.5 Les athlètes qui ont précédemment fait partie de l'équipe nationale sont inadmissibles pour être pris en considération pour une nomination dans l'équipe NextGen sauf si l'athlète s'est qualifié pour l'équipe nationale dans la poursuite par équipe (en terminant dans la première moitié du peloton aux Jeux olympiques et/ou aux championnats du monde des distances individuelles).

*À cause de circonstances imprévues et de l'annulation de la Coupe 4, deux listes de classements canadiens – une étant la liste générée en fonction des changements à la Section 7 de ce Bulletin 192 ci-dessous, et la deuxième étant la liste publiée en ligne le 21 février 2020 – seront utilisées pour la prise en considération pour la nomination ProchaineGén.

3.3.6

4 Bassin des partenaires d'entraînement de l'équipe nationale

4.1 Objectifs

Les objectifs des partenaires d'entraînement de l'équipe nationale de Patinage de vitesse Canada sont:

- Aider les athlètes ciblés pour 2022 à réussir des performances sur le podium olympique;
- Fournir un meilleur soutien à l’environnement quotidien d’entraînement pour permettre un développement technique constant et atteindre des objectifs personnels.

4.2 Environnement quotidien d’entraînement

Les partenaires d’entraînement de l’équipe nationale auront accès à ce qui suit:

- Les installations de niveau mondial spécifiques au sport et les installations techniques complémentaires nécessaires
- L’accès approprié aux installations à un coût déterminé
 - Des heures dédiées par jour et des jours dédiés par année
- Des entraîneurs permanents de haute performance
- L’accès à l’ÉSI et les installations nécessaires pour soutenir les fonctions de l’ÉSI

4.3 Sélection

La sélection dans le bassin des partenaires d’entraînement de l’équipe nationale sera examinée selon les directives suivantes, sans aucun ordre particulier:

- Les athlètes qui s’entraînent présentement dans un centre national d’entraînement;
- Les comportements élite;
- L’aptitude technique et la capacité d’entraînement;
- Les athlètes qui améliorent l’environnement pour les athlètes ciblés de l’équipe nationale 2022 pour réussir des performances sur le podium.

Les nominations des partenaires d’entraînement de l’équipe nationale sont soumises par les entraîneurs de l’équipe nationale et ensuite examinées et approuvées par l’équipe de gestion de la haute performance.

5 Avis et confirmation des programmes national/NextGen

Quand l’examen et les mises en nomination pour tous les athlètes du programme national sont finalisés par Patinage de vitesse Canada, les procédures suivantes se produiront:

- i. Avis à chaque athlète
- ii. Confirmation dans un bassin d’athlètes du programme national

5.1 Avis

Les athlètes choisis dans un programme national (senior ou NextGen) seront avisés de leur sélection dans ces bassins après l’assemblée annuelle du printemps du CHP-LP.

5.2 Confirmation dans un programme national

- i. Les athlètes ont sept jours après l’annonce officielle du programme national et du programme NextGen 2020 – 2021 pour confirmer leur acceptation (par courriel au coordonnateur de la haute performance de longue piste) de leur poste et subséquemment ils doivent renvoyer une copie signée de l’Entente de l’athlète.
- ii. La confirmation de l’adhésion au programme est un engagement par l’athlète de s’entraîner dans les groupes d’entraînement du cheminement de l’athlète et/ou le groupe d’entraînement approuvé par un entraîneur dans le programme de Patinage de vitesse Canada (OPTS).
- iii. La confirmation de l’adhésion au programme est un engagement par l’athlète de participer entièrement et assurer qu’il est disponible pour la sélection dans toute équipe représentative et qu’il participera aux compétitions respectives de sélection pour ces équipes.
- iv. La confirmation de l’adhésion au programme confirme aussi l’acceptation des termes et conditions de l’Entente de l’athlète de PVC.
- v. Si PVC ne reçoit pas la confirmation de l’athlète dans les délais stipulés qu’il accepte son poste dans le programme et qu’il accepte les termes et conditions de l’Entente de l’athlète de PVC, il sera considéré avoir refusé son poste et les avantages associés.
- vi. Toute extension de cette période de confirmation doit être demandée par écrit par l’athlète et ne sera prise en considération que dans des circonstances exceptionnelles.

6 Composition du groupe d’entraînement

Les athlètes seront groupés selon les commentaires de tous les entraîneurs dans le programme national et en fonction de la seule et absolue discrétion finale de l’équipe de gestion de la haute performance.

La composition du groupe prendra en considération les objectifs suivants:

- i. Assurer que les meilleurs patineurs s’entraînent avec les meilleurs patineurs;
- ii. Établir et maintenir un ‘niveau élevé de compétition’ à l’entraînement pour pousser vers des performances élités;
- iii. Créer une plus petite équipe élite pour la compétition internationale (attentes et responsabilités claires);

- iv. Réunions structurées de segment (analyse d'écart des PIP) avec les athlètes, les entraîneurs et l'ÉSI;
- v. Camps élites du programme annuel d'entraînement axés sur élite.

7 Liste de classement canadien 2019-2020

7.1 Renseignements généraux

La liste de classement canadien pour 2019 - 2020 - classification finale des distances individuelles inclura une série de compétitions sujettes aux règlements qui sont publiés par le CHP-LP. La liste de classement canadien 2019-2020 – classification finale des distances individuelles est composée des points de classement de la Coupe Canada (6.4) et des points de classement de la Coupe du monde (6.5).

7.2 Compétitions

Les compétitions suivantes sont incluses dans la liste de classement canadien 2019-2020 – classification finale des distances individuelles:

- i. Championnats canadiens sur longue piste – départ de masse
- ii. Coupe Canada no 1 – 2-500, 2-1000, 1500, 3000F, 5000H, départ de masse
- iii. Coupe Canada no 2/championnats canadiens juniors/course éliminatoire pour les championnats du monde des distances individuelles (course éliminatoire pour les CMDI) – 2-500, 2-1000, 1500, 3000F, 5000H, départ de masse
- iv. ~~Canada Cup #3 – 2-500, 2-1000, 1500, 3000L, 5000M, Mass Start~~
- v. ~~Canada Cup #4 – 2-500, 2-1000, 1500, 3000L, 5000M, Mass Start~~
- vi. Le meilleur résultat des distances individuelles (2-500, 2-1000, 1-1500, 1-3000F, 1-5000H) dans les Coupes du monde de l'automne (no 1, no 2, no 3 ou no 4), et;
- vii. ~~Le meilleur résultat des distances individuelles (2-500, 1-1000, 1-1500m, 1-3000L, 1-5000M) dans la Coupe du monde no 5.~~

Voir la section 6.5 pour le tableau des points de classement de la Coupe du monde et l'Annexe A pour le tableau des points de classement de la Coupe Canada.

7.3 Directives

Le système des points de classement canadien fournit plusieurs occasions d'obtenir des points dans chaque distance individuelle, dans les compétitions internationales et nationales indiquées dans la section 6.2. Ce qui suit définit le nombre de courses qui seront utilisées pour calculer le classement canadien final

2019-2020 – classification finale des distances individuelles. Si les athlètes ont participé à plus de courses que le nombre indiqué, uniquement les performances ayant les points de classement les plus élevés seront utilisés.

- i. 500 m femmes et hommes: les **quatre** meilleurs classements de courses
- ii. 1000m femmes et hommes: les **quatre** meilleurs classements de courses
- iii. 1500m femmes et hommes: les **deux** meilleurs classements de courses
- iv. 3000m femmes: les **deux** meilleurs classements de courses
- v. 5000m hommes: les **deux** meilleurs classements de courses
- vi. Mass Start femmes et hommes: les **trois** meilleurs classements de courses

*À cause du nombre limité de courses, si une égalité existe entre deux athlètes où plus dans les points de classements canadiens, l'égalité sera brisée par l'ordre de classement de chaque athlète dans cette distance aux championnats canadiens sur longue piste 2019.

7.4 Points de classement de la Coupe Canada

- i. Les points de classement canadien seront attribués selon le tableau des points de classement de la Coupe Canada (Annexe A).
- ii. Dans le cas quand il y a des épreuves seniors et juniors courues séparément, les résultats seront fusionnés ensemble et classés par temps, sauf dans le cas du départ de masse dont les résultats seront classés par groupe.
- iii. Dans le cas d'un classement égal dans une distance, l'athlète ayant le temps le plus rapide enregistré dans la Coupe Canada no 2/éliminatoire pour les CMDI/championnats canadiens pour cette distance recevra le classement le plus haut.
- iv. Les points de classement canadien ne seront attribués à un athlète que s'il s'est qualifié et a terminé l'épreuve respective.
- v. Les athlètes qui ne terminent pas ou ne participent pas à une course à cause d'une blessure ne recevront pas de points de classement canadien pour cette course.
- vi. Les athlètes qui sont disqualifiés dans une course ne recevront pas de points de classement pour cette course.
- vii. Uniquement les athlètes canadiens sont admissibles pour recevoir des points de classement canadien.
- viii. Dans le cas du départ de masse, les points de classement canadien seront attribués selon les résultats officiels de courses et aux athlètes canadiens seulement.
- ix. Les athlètes qui ont respecté les priorités du brevet international senior (Bulletin 191 section 1.8) seront classés au-dessus de la ligne dans la liste de classement canadien 2019-2020 – classification finale des distances individuelles. Les athlètes qui n'ont pas respecté les priorités du brevet international senior aux championnats du monde des distances

individuelles 2020 demeureront dans la liste de classement canadien 2019-2020.

7.5 Points de classement de la Coupe du monde

Les points seront attribués selon le tableau des points indiqué ci-dessous pour les épreuves spécifiques. La liste de classement canadien 2019-2020 – classification finale des distances individuelles pour chaque distance sera déterminée par les points accumulés pour chaque athlète au cours de la saison. Une liste finale de classement canadien 2019-2020 classification finale des distances individuelles sera publiée après la saison pour chaque distance individuelle.

Les athlètes peuvent obtenir des points de classement canadien dans les Coupes du monde indiquées ci-dessous comme suit:

- i. Le meilleur résultat dans une distance individuelle (2-500, 2-1000, 1-1500, 1-3000F, 1-5000H) dans la Coupe du monde d'automne (no 1, no 2, no 3 ou no 4), et;
- ii. ~~Le meilleur résultat dans une distance individuelle (1-500, 1-1000, 1-1500m, 1-3000, 1-5000H) dans la Coupe du monde no 5~~

Compétition	Points primes	Points de performance <small>(selon la position finale)</small>	Points max. <small>(disponible /distance)</small>
Coupe du monde			
Division A et B			
	106 pour un temps global parmi les 20 premiers	1 point pour chaque position au-dessus du 20e temps global	125
	Divisions A + B		
		Moins 1 point pour chaque position sous le 20e temps global jusqu'à un minimum de 100 points	

Annexe A – Tableau des points de classement de la Coupe Canada

Coupe Canada 1, 2 & 4

1.	100
2.	80
3.	70
4.	60
5.	50
6.	45
7.	40
8.	36
9.	32
10.	28
11.	26
12.	24
13.	22
14.	20
15.	18
16.	17
17.	16
18.	15
19.	14
20.	13
21.	12
22.	11
23.	10
24.	9
25.	8
26.	7
27.	6
28.	5
29.	4
30.	3
31.	2
32.	1

** Si deux athlètes ou plus ont obtenu le même classement, chaque athlète reçoit les points complets assignés au classement donné.

Annexe B – Critères de temps canadiens pour la longue piste (CLP) 2019

Critères de temps seniors 2019

	Femmes	Hommes
500m	38.43	34.90
1000m	1:16.19	1:09.16
1500m	1:57.32	1:45.70
3000m	4:08.18	---
5000m	7:06.60	6:22.08
10000m	---	13:15.71

Critères de temps néo-seniors 2019

	Femmes	Hommes
500m	39.55	35.61
1000m	1.18.33	1.10.60
1500m	2.01.66	1.48.60
3000m	4.18.64	---
5000m		6.33.95

ANNEXE C – Directives pour demander et l’allocation des exemptions pour le programme national

Philosophie

Dans des circonstances exceptionnelles et imprévues, le président peut, à la seule, complète et absolue discrétion, déterminer que, quand un athlète n’a pas eu l’occasion, sans qu’il en soit de sa faute, de participer à une(des) compétition(s) de sélection pour être sélectionné dans une équipe, ou si l’athlète participe à la(les) compétition(s) de sélection, mais que sa performance est diminuée par une blessure, la maladie ou un bris d’équipement, l’athlète peut, sujet au respect des conditions indiquées ci-dessous, être admissible pour postuler pour la sélection pour l’équipe pertinente en faisant une demande d’exemption.

Une demande d’exemption est le dernier moyen par lequel un athlète peut être sélectionné dans une équipe et ne s’applique que dans des circonstances exceptionnelles quand la sélection d’un athlète dans une équipe est diminuée par une blessure ou une maladie imprévue ou une autre circonstance exceptionnelle, comme un bris d’équipement. Pour éviter tout doute et dans l’intérêt de la clarté, les exemptions ne sont pas disponibles pour les athlètes pour être présélectionnés dans une équipe.

Prenez note que les considérations de la politique d’exemption et l’application dans la présente sont spécifiques au programme national.

Dans des circonstances ordinaires, PVC n’accordera pas à un athlète une exemption dans une équipe ou dans une compétition si cet athlète n’a pas précédemment respecté les critères pertinents et applicables pour être sélectionné dans l’équipe spécifique ou dans la compétition spécifique selon ses performances. Toutefois, et malgré ce qui précède, si, comparativement aux performances des autres athlètes qui visent la sélection dans une équipe ou une compétition, les récentes performances d’un athlète démontrent qu’elles sont à un niveau supérieur qui garantirait sa sélection dans une équipe s’il avait eu la permission de s’inscrire à une compétition grâce à une exemption, le CHPLP peut, après avoir consulté les entraîneurs pertinents de l’équipe nationale, et en évaluant la demande d’exemption de l’athlète, selon ce Bulletin de HP, accorder à l’athlète une exemption dans ce but.

Admissibilité pour demander une exemption pour le programme national

- Les demandes d’exemption peuvent être faites par écrit au président avant le 30 mars 2020.
- Les demandes d’exemptions pour le programme national ne peuvent être faites que par les athlètes qui ont terminé parmi les huit premiers et dans la première moitié du peloton aux championnats du monde des distances individuelles 2019

dans une épreuve olympique ou qui demeurent à deux déviations des critères du cheminement vers le podium pour 2022 pour les athlètes de l'équipe nationale et les athlètes de l'équipe NextGen 2026 au 27 mars 2020.

- Un athlète qui course après le 13 février 2020 est inadmissible pour postuler pour une exemption pour le programme national, sauf s'il est approuvé par le directeur sportif.
- Un athlète qui a eu une exemption pour le programme national 2019-2020 est inadmissible pour postuler pour une exemption pour le programme national 2020-2021.
- Un athlète ne peut être récipiendaire que d'un total maximum à vie de trois (3) exemptions pour le programme national de longue piste. Les exemptions accordées aux athlètes sur courte piste, quand ils sont encore membres du programme national sur courte piste, compteront parmi les trois exemptions quand l'athlète transfère au programme sur longue piste.
 - Une demande d'exemption reçue pour une grossesse ne comptera pas dans le maximum indiqué.

Conditions pour demander une exemption

- Chaque demande d'exemption doit indiquer clairement ce que l'athlète veut, la documentation d'appui (rapport médical, rapport du juge-arbitre de la course, par exemple) doit être fournie au moment quand la demande est faite.
- Sauf s'il en est physiquement incapable, seulement l'athlète qui demande une exemption peut soumettre la demande (dans un tel cas, l'entraîneur de l'athlète peut faire la demande).
- Une demande d'exemption sera jugée inadmissible si l'athlète participe subséquemment aux épreuves de sélection.
- Si la demande d'exemption est faite à la suite d'une maladie ou d'une blessure qui a empêché un athlète de participer à une compétition de sélection (ou des compétitions de sélection), l'athlète doit fournir une preuve documentée par le médecin nommé par le programme de longue piste, ou un autre médecin approuvé par le président, que l'athlète était incapable de participer aux compétitions de sélection à cause d'une blessure ou d'une maladie.
- Le président a le droit de demander un autre examen médical indépendant après que la demande d'exemption a été soumise.
- Si une blessure ou une maladie se produit pendant une compétition de sélection, une évaluation médicale doit être effectuée par un médecin approuvé par le programme de longue piste à la compétition de sélection pertinente.
- Dans le cas d'un bris d'équipement, le bris doit être rapporté au juge-arbitre de la course et vérifié par lui et le personnel du programme de haute performance (ou

un autre membre du CHP-LP si le membre du personnel du programme de haute performance est absent) immédiatement après la course au cours de laquelle le bris d'équipement s'est produit.

Procédure pour examiner une demande d'exemption

Ce qui suit décrit la procédure de PVC pour prendre en considération les demandes d'exemption:

Après le 30 mars 2020, le CHP-LP examinera toutes les demandes d'exemption et prendra une décision sur chaque demande d'exemption avec la raison:

- Dans les cas quand plusieurs demandes d'exemption ont été soumises, elles seront évaluées individuellement et selon leur propre mérite.
- Si c'est pertinent, le président établira un classement révisé des athlètes en fonction des compétitions de sélection et d'une évaluation des performances antérieures de ceux qui ont demandé une exemption et la nomination finale sera faite à partir de ce classement révisé.
- Après que le président a pris sa décision finale concernant une demande d'exemption, sa décision sera communiquée à(aux) athlète(s) qui demande(nt) l'exemption, à(aux) athlète(s) directement touché(s) par la demande d'exemption, à leur entraîneur et aux représentants des athlètes avant la nomination finale, permettant la période de sept jours nécessaires pour soumettre un appel, à moins que la date limite pour la nomination précède cette période de sept jours. Dans ces circonstances, le CHP-LP sera avisé qu'un appel a été reçu et est examiné.

Conditions pour accorder une exemption

Quand il prend en considération si une exemption est accordée ou non dans les cas quand un athlète a été blessé ou touché par une maladie, le président doit d'abord considérer l'état médical de l'athlète, le degré auquel l'athlète a suivi la procédure de réadaptation prescrite et son aptitude à reprendre la compétition et à concourir à son niveau précédent de performance selon les commentaires reçus de l'équipe médical et de l'entraîneur de l'athlète. Si une des conditions ci-dessus n'est pas respecté par l'athlète, l'exemption doit être refusée simplement à cause de cela.

Le président peut accorder une « exemption conditionnelle » aux athlètes qui se remettent d'une blessure ou une maladie. Dans ces situations, le CHP-LP peut imposer certaines conditions qui peuvent inclure, mais sans y être limitées: une période spécifique de temps au cours de laquelle démontrer un certain niveau de conditionnement ou respecter une exigence (ou des exigences) spécifique de performance.

Pour prendre des décisions sur des exemptions, le président évaluera plusieurs éléments dont, mais sans y être limité, ce qui suit:

- Les résultats des compétitions entre les athlètes qui déposent une demande d'exemption et les athlètes qui seraient touchés si la demande d'exemption était accordée.
- La performance antérieure sur le podium aux Jeux olympiques/championnats du monde des distances individuelles et les Coupes du monde de l'athlète qui demande l'exemption.
- Les résultats de la(des) compétition(s) de sélection (par les athlètes en lice pour l'équipe).
- La preuve du potentiel futur sur le podium (déterminée par le cheminement vers le podium)
- Les récentes performances à l'entraînement et dans les tests
- L'amélioration dans les records personnels comparativement à la saison précédente
- L'état médical et de santé tel que rapporté par la supervision quotidienne dans Edge 10

En évaluant les performances passées, le président donnera la priorité aux performances de la période de 12 mois tout juste précédente en reculant aussi loin que le 1er juillet 2018. Toutefois, occasionnellement, cela n'est pas possible à cause des blessures ou du manque d'occasions pour les athlètes de concourir. Dans de telles circonstances, uniquement les performances parmi les huit premiers et la première moitié du peloton aux Jeux olympiques ou aux championnats du monde des distances individuelles au-delà de cette période de 12 mois et jusqu'aux Jeux olympiques de 2018 peuvent être prises en considération, mais elles auront une pondération plus basse en évaluant la demande d'exemption.

Le président ne prendra en considération le record personnel d'un athlète pour cette distance inscrite que jusqu'au 1^{er} juillet 2018. Ce temps doit avoir été réussi dans une compétition de patinage de vitesse indiquée dans le calendrier international de l'ISU ou dans des compétitions nationales sanctionnées et électroniquement chronométrée.

Remplacements à cause d'une blessure

Dans le cas qu'un athlète est sélectionné dans l'équipe en fonction d'une demande d'exemption accordée, il devra fournir la preuve d'une guérison complète, du point de vue médical et aussi du point de vue performance, pour confirmer sa sélection dans l'équipe.

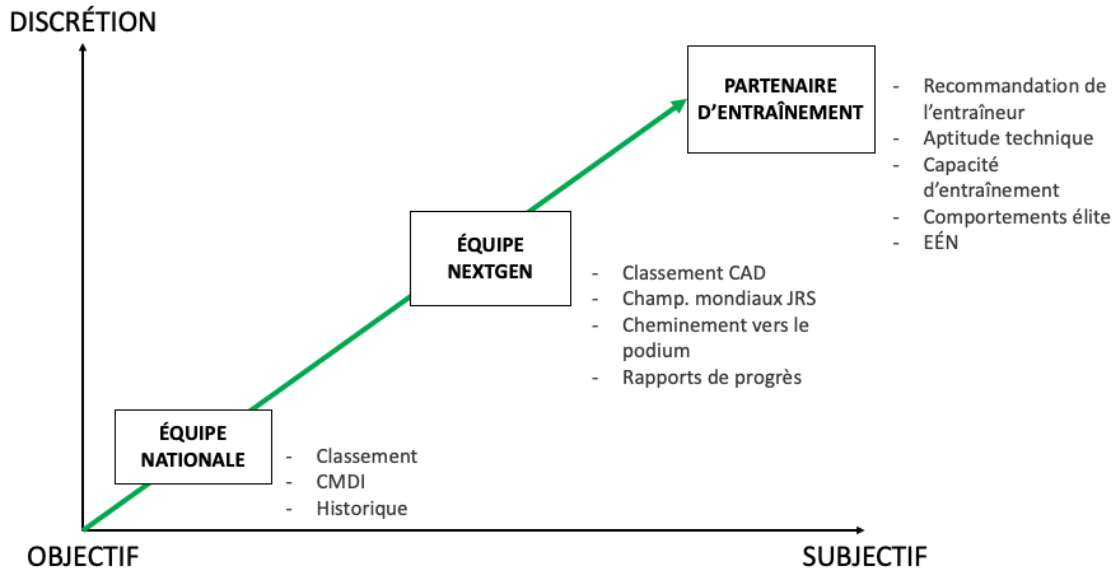
La détermination de ce qui constitue une guérison complète sera faite par le personnel médical et les entraîneurs de l'équipe de PVC et se fera selon une évaluation de la capacité

de l'athlète de produire à son niveau de performance démontré antérieur et d'autres critères déterminés par le président à sa seule, complète et absolue discrétion.

Si un athlète est blessé après sa nomination dans l'équipe, les mêmes conditions pour la guérison complète médicale et la performance telles que décrites ci-dessus s'appliqueront.

ANNEXE D – Guide de nomination dans le programme national

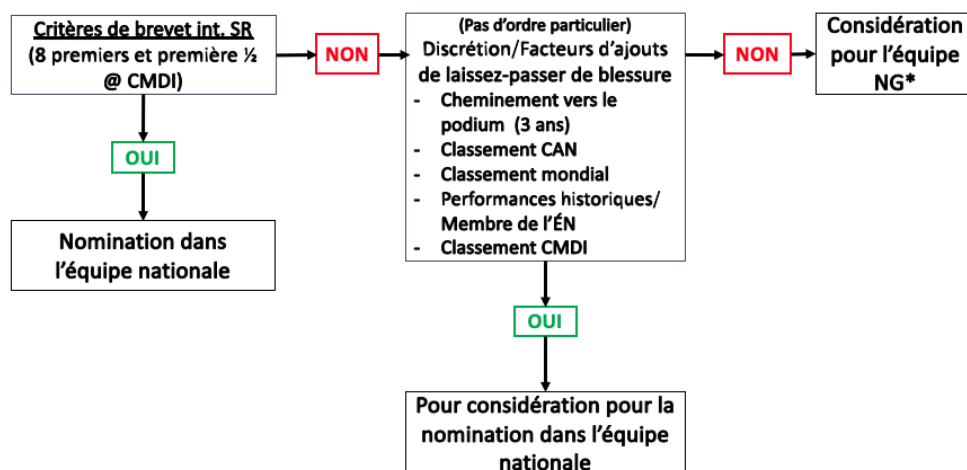
Les directives pour la nomination dans le programme national fournissent le continuum des objectifs pour la prise en considération de la pondération subjective pour la nomination dans le programme national pour l'équipe nationale par le biais de l'équipe NextGen par le biais de partenaire d'entraînement.



ANNEXE E – Nomination dans le programme national

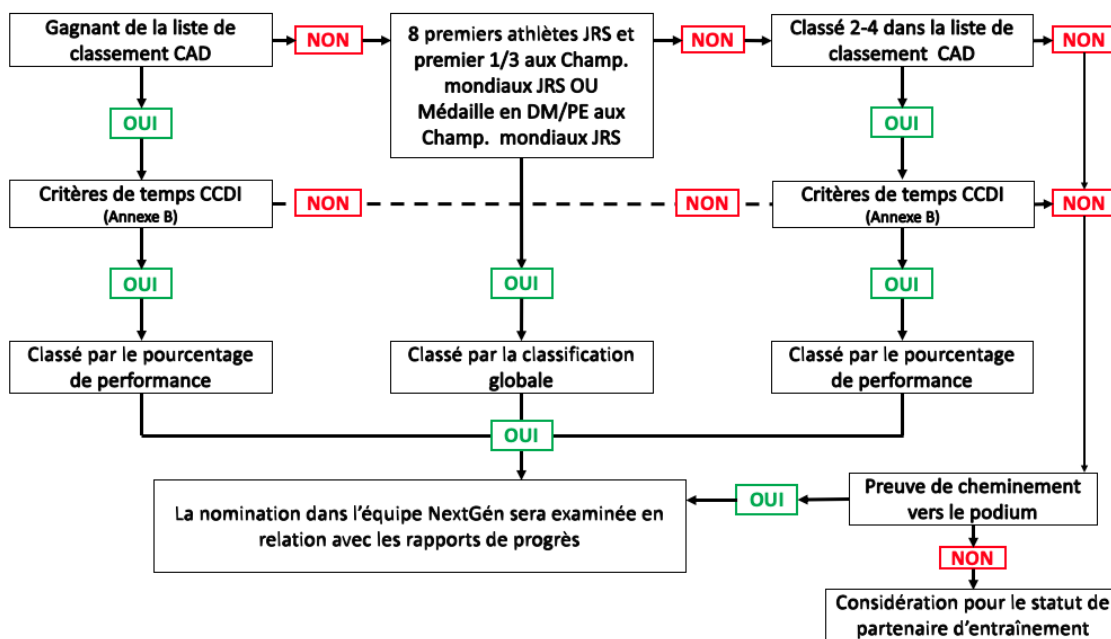
Les infographes suivantes doivent être utilisées en rapport avec le texte dans le Bulletin 192 pour fournir plus de soutien et de clarté. Ce qui suit ne doit pas être utilisé en soi.

Directives pour la nomination dans l'équipe nationale (Section 2.3)



*Un athlète qui a été précédemment dans l'équipe nationale est inadmissible pour la considération pour la nomination dans l'équipe NG sauf si cet athlète s'est qualifié par l'équipe de poursuite (première ½ @ CMDI/Jeux olympiques)

Directives pour la nomination dans l'équipe NextGen (Section 3.3)



Directives pour la nomination de partenaire d'entraînement de l'équipe nationale
(Section 4.3)

